

# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR - FRATERNITÉ - JUSTICE



## MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

UNITE DE GESTION DU PROJET DE DISTRIBUTION  
DE LA VILLE DE NOUAKCHOTT - UGPRD

---

### PROJET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE NOUAKCHOTT A PARTIR D'IDINI

---

### AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

---

REHABILITATION DES 2 RESERVOIRS 2 X  
1000 M<sup>3</sup> EXISTANTS D'IDINI,  
CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 2  
500 M<sup>3</sup> A IDINI ET D'UN RESERVOIR DE  
5 000 M<sup>3</sup> A NOUAKCHOTT-LOT4

---

Décembre 2023

# AVIS D'APPEL D'OFFRES N°01/UGPRD/MHA/2023

## 1/ OBJET

L'Etat Mauritanien a obtenu, du **Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)**, un prêt pour le financement **du Projet de renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à partir du champ captant d'Idini**. Une partie des sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un appel d'offres international pour **la réhabilitation des 2 réservoirs 2x1000m3 existants d'Idini et la construction d'un réservoir de 2500 m3 à Idini et d'un réservoir de 5000m3 au CEC à NOUAKCHOTT**.

## 2/ CONSISTANCE DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en deux séries :

- **Série 1 : Zone Idini, comprenant :**
  - La réhabilitation des deux anciens réservoirs au sol de 2x 1000m3 y compris les équipements hydrauliques connexes ;
  - La construction d'un réservoir de 2500 m3 sur le site Idini et réseaux hydrauliques connexes.
- **Série 2 : Zone Nouakchott (site du CEC), comprenant :**
  - La construction d'un réservoir 5000 m3 sur le site de CEC à Nouakchott et réseaux hydrauliques connexes ;
  - La construction d'un poste de chloration automatique des eaux d'Idini y compris les équipements connexes.

## 3/ APPEL A LA CONCURRENCE :

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises disposant de compétences dans le domaine des travaux d'alimentation en eau potable.

Les expériences des maisons mères ou filiales ne seront prises en compte dans l'évaluation que lorsqu'elles font partie du groupement ayant présenté une offre.

Les candidats sont prévenus que toute forme d'association ou de filiation avec le ou les consultant(s) ou toute autre entité qui a été auparavant impliquée dans la réalisation des études techniques ou la supervision des travaux objet du projet, est incompatible avec la participation au présent Appel d'offres. En conséquence, l'offre d'un soumissionnaire tombant sous cette incompatibilité est rejetée. Il est à préciser que l'étude initiale relative à ce projet a été réalisée par SONEDE INTERNATIONAL et révisée par le groupement TAEP/Cabinet - MERLIN.

## 4/ CRITERES DE QUALIFICATION ET D'EVALUATION

L'autorité Contractante évaluera les aspects techniques des offres **suivant les critères et le barème de notation établi dans la section III**.

Seule les offres des entreprises qualifiés suivant les critères indiqués dans la section III (critères de qualification) et dont l'offre technique a obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100 seront retenues pour la phase de l'ouverture des offres financières. **Remarques importantes :**

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiée conforme à l'original par une autorité compétente.
- Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
  - la référence du marché,
  - le montant du marché
  - la date de réception (fournir le PV de réception),
  - le descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
  - les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel,

et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement) la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.

- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires (y compris, au besoin, des visites des infrastructures réalisées dans le cadre des références du soumissionnaire).
- Les états financiers doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé. Pour les entreprises mauritaniennes, les chiffres d'affaires déclarés dans les états financiers doivent obligatoirement être justifiés par des attestations délivrées par la **Direction Générale des Impôts** pour tous les exercices considérés (2018-2022).

## **5/ DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Le délai d'exécution des travaux est de **quatorze (14) mois**.

## **6/ RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :**

### **6.1/ Acquisition du dossier d'Appel d'Offres**

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du **Coordinateur National de l'Unité de Gestion du Projet** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de [09h à 16h] :

#### **Unité de Gestion du Projet du Réseau de Distribution d'eau de Nouakchott (UGPRD)**

ZRD 0015 Ksar Nouakchott- Mauritanie

Numéro de télécopie : (222) 45-25-61-28

### **6.2/ Prix d'acquisition du dossier**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, de **dix mille Ouguiyas (10 000 MRU)** ou son équivalent en devise.

## **7/ GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire devra constituer une garantie de soumission d'un montant égal ou **équivalent à trois millions cinq cent mille Ouguiyas (3 500 000 MRU)**

Cette garantie de soumission doit être conforme au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres (modèle de garantie de soumission,) et émise par une banque agréée et établi en Mauritanie. Une garantie établie par une banque installée en dehors de la Mauritanie doit être validée par une banque locale La validité de cette garantie est de 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

## **8/ VISITE DES LIEUX :**

Une visite des lieux groupée sera organisée par l'Unité de Gestion du Projet (UGPRD), le **17/01/2024**.

## **9/ REMISE DES OFFRES**

Les offres des soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions du DAO. Leur validité est de **120 jours** à compter de la date limite de leur remise des offres.

Elles devront parvenir, sous plis fermés, au plus tard le **12/02/2024**, à **12 heures 00 minutes GMT** à l'adresse :

*(Handwritten signatures)*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP-MHA)

455, Ilot C – Tevragh – Zeina – Tél : (+222) 45 25 38 52 – Nouakchott – Mauritanie

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

### 10/ OUVERTURE DES OFFRES :

La procédure d'ouverture des offres est prévue, à l'adresse de la CPMP ci-dessus, en deux étapes :

- L'ouverture des offres techniques de tous les soumissionnaires, en présence de leurs représentants, est prévue le **12/02/2024** à 12 heures 30 minutes GMT.
- L'ouverture des offres financières des soumissionnaires qualifiés à l'issue de la procédure d'évaluation technique des offres et ayant obtenues une note technique de 70/100 points sera programmée conformément aux dispositions du présent DAOI. Les soumissionnaires retenus seront convoqués pour se faire représenter à la séance d'ouverture. Les offres financières des autres soumissionnaires seront rendues sans être ouvertes.



**Le Coordinateur National**

**Kane Oumar Mamadou**

